

DOSSIER D'INSCRIPTION



Séjour Enfance Jeunesse

Vous souhaitez inscrire un enfant à un Séjour Enfance Jeunesse d'Arts Scènes et Compagnie, merci de compléter ce dossier d'inscription, d'y joindre les pièces complémentaires et de nous le retourner par mail à inscriptions@artsscenesetcie.fr ou envoyer/déposer au 18 place de l'église - 46400 Saint-Céré. Il est possible de renseigner les informations **directement sur ce pdf** pour gagner en temps et en lisibilité, sans passer par l'impression. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si besoin.

L'inscription sera finalisée à réception du dossier d'inscription dûment complété, ainsi que du règlement de l'adhésion à l'association.

Vous recevrez au plus tard 15 jours avant le début du séjour : le **projet pédagogique**, la **lettre information** et le **trousseau**.

Les séjours que nous proposons entrent dans le cadre des ACM réglementés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (Code organisateur 046ORG0059).

DOCUMENTS À FOURNIR

- Bulletin d'inscription à un Séjour Enfance Jeunesse
- Fiche sanitaire
- Bulletin d'adhésion à l'association
- Attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- Attestation de Quotient Familial
- Justificatif d'aides de la CAF si concerné



Arts Scènes et Compagnie souhaite à vos enfants un excellent séjour de vacances !

Arts Scènes et Cie cherche à développer chez les jeunes **l'imaginaire** et la **curiosité** en abordant des thèmes qui interpellent notre rapport au monde, autour de différentes disciplines **artistiques**.

Notre **projet éducatif** et **pédagogique** s'appuie sur une **pratique de l'expression** comme source **d'épanouissement, d'intégration et de confiance en soi** pour tous les enfants.

Nous avons besoin de vous!

L'association à besoin de votre aide,
de vos talents, de vos compétences...

Accepteriez-vous d'être contacté **ponctuellement**
pour nous apporter votre soutien ?

 Oui Non

BULLETIN D'INSCRIPTION

Séjour Enfance Jeunesse



L'ENFANT

Nom

Prénom

Date de Naissance

Sexe

F

M

Votre enfant sait-il nager?

Oui

Non

Est-ce que votre enfant viendra avec un(e) ami(e)?

Oui

Non

Son prénom : _____

1^{ER} RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Mr/Mme/Structure Sociale

Adresse postale

Code Postal et Ville

E-mail

Téléphone

Affiliation

CAF

MSA

Joindre l'attestation de Quotient Familial.

Je bénéficie d'aides de la CAF, joindre le justificatif.

2ND RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Mr/Mme/Structure Sociale

Adresse postale

Code Postal et Ville

Téléphone

E-mail

LE SÉJOUR

Nom du séjour

Date

du __/__/____ au __/__/____

AUTRES INFORMATIONS

J'autorise mon enfant à être photographié et je permets une éventuelle diffusion de son image (droit à l'image).

Joindre l'attestation extra-scolaire ou de responsabilité civile en cours de validité et mentionnant le nom de l'enfant.

J'accepte de recevoir la Newsletter m'informant des activités de l'association.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le début du séjour, je m'engage à régler la totalité du séjour.

En tant que responsable légal, je certifie avoir pris connaissances des conditions générales d'inscriptions et du règlement intérieur du séjour et les approuve sans réserve (en page 6). A retrouver également sur notre site internet <https://artscenesetcie.fr>.

date et signature

Arts Scènes et Compagnie

18 place de l'église - 46400 Saint-Céré

06.01.56.40.00 / <https://artscenesetcie.fr> / inscriptions@artscenesetcie.fr

FICHE SANITAIRE de liaison

En cas d'absence de la fiche sanitaire de liaison le jour de l'accueil, l'association se réserve le droit de refuser la présence de l'enfant.

L'ENFANT

Nom

Prénom

Date de Naissance

Sexe

Taille (en cm)

Poids (en Kg)

F

M

SES VACCINATIONS

Référez vous au carnet de santé ou au certificat de vaccination de l'enfant pour compléter cette partie.

Vaccins Obligatoires	oui	non	Date des derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
ou DT Polio			
ou Tétracoq			

Vaccins Recommandés	oui	non	Date des derniers rappels
Hépatite B			
Rubéole - Oreillons - Rougeole			
Coqueluche			
DCG			
Autres			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indications.
Attention, le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

SES ANTÉCÉDENTS

Indiquer les **maladies** qu'a déjà eues l'enfant:

- | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rubéole | <input type="checkbox"/> Scarlatine | <input type="checkbox"/> Rougeole |
| <input type="checkbox"/> Varicelle | <input type="checkbox"/> Coqueluche | <input type="checkbox"/> Oreillons |
| <input type="checkbox"/> Angine | <input type="checkbox"/> Otite | |

Indiquer les **hospitalisations** et/ou opérations ainsi que les difficultés de santé rencontrées précédemment et les précautions à prendre: _____

SON ÉTAT DE SANTÉ

Indiquer les **allergies** connues de l'enfant : _____

Asthme Alimentaire Médicamenteuse Autre : _____

Autre : _____

En cas d'allergie, préciser sa cause et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) : _____

FICHE SANITAIRE de liaison

En cas d'absence de la fiche sanitaire de liaison le jour de l'accueil, l'association se réserve le droit de refuser la présence de l'enfant.

RECOMMANDATIONS

N'hésitez pas à mentionner toutes recommandations qui pourraient être utiles pour l'équipe encadrante:

Particularités **alimentaires** :

Particularités au niveau du **sommeil** :

Particularités du **comportement** :

Autres Recommandations :

SON ÉTAT DE SANTÉ

L'enfant présente-t'il un **problème de santé** : _____

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? Oui Non

Pour quelle(s) problématique(s) : _____

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine, marqué au nom de l'enfant avec la notice.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Mr/Mme/Structure Sociale

Code Postal et Ville

Téléphone

Adresse

E-mail

Contact Medecin traitant

AUTRES PERSONNES A CONTACTER

Mr/Mme/Structure Sociale

Mr/Mme/Structure Sociale

Mr/Mme/Structure Sociale

Téléphone

Téléphone

Téléphone

En tant que responsable légal, je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le.a directeur.rice du séjour à prendre toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

date et signature

TARIFS

Afin de rendre accessible nos séjours à un maximum de familles, Arts Scènes et Cie applique une politique tarifaire en fonction des revenus familiaux.

ETAPE 1 : LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Vous trouverez votre QF sur votre espace personnel CAF ou MSA ou sur un courrier vous étant adressé.

Si vous n'êtes ni affiliés CAF ni MSA, le QF s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence du foyer de l'enfant par 12 et par le nombre de parts.

ETAPE 2 : LA DURÉE DU SÉJOUR

Pour trouver la durée du séjour, reportez vous au descriptif du séjour sur notre plaquette ou notre site internet (artsscenesetcie.fr).

ETAPE 3 : LE TARIF

Ci-dessous les tarifs des séjours suivant la durée et le barème des quotients familiaux :

Prix des séjours*	TARIF A QF ≤ 430	TARIF B 431 < QF ≤ 850	TARIF C 851 < QF ≤ 1600	TARIF D QF > 1600
Séjour de 5 jours	200€	245€	290€	355€
Séjour 10 jours	377€	457€	552€	672€

* Le prix d'un séjour comprend les frais de dossier, l'hébergement, la restauration, le matériel pédagogique, les activités et les animations proposées, l'encadrement et le transport si nécessaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

L'association accepte le paiement des séjours par les moyens suivants : chèque, espèce, virement bancaire, chèque-vacances et prise en charge par un organisme tiers (sous réserve de la fourniture d'une attestation de paiement).

Sur simple demande de votre part, une facture acquittée vous sera envoyée au terme du séjour pour vous permettre de bénéficier de certains dispositifs d'aide au financement.

AIDES DISPONIBLES

Des aides existent pour aider les familles à financer des séjours de vacances. En voici ci-dessous une liste non exhaustive :

CAF - AIDES AUX LOISIRS ET AUX TEMPS LIBRE

UNIQUEMENT POUR LES RÉSIDENTS DU LOT

La Caisse d'Allocations Familiales du Lot conduit une politique d'action sociale et familiale, visant à accompagner les **familles lotoises** pour des séjours de vacances. Dans ce cadre, les allocataires éligibles reçoivent chaque année un courrier de la CAF les informant du barème des réductions octroyées.

Les familles doivent par la suite fournir une copie du courrier de la CAF à Arts Scènes et Cie pour pouvoir bénéficier de la réduction lors des différentes présences de l'enfant. Le montant de la réduction sera directement déduit du prix du séjour.

COLOS APPRENANTES

Le dispositif Colos apprenantes est une initiative gouvernementale. Son objectif est d'offrir des séjours de vacances collectifs et éducatifs aux enfants.

Le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse verse des crédits colos apprenantes directement à notre association. Ces aides, accessibles uniquement aux **résidents du Lot**, peuvent également permettre de financer une partie du séjour.

PASS COLO

L'ANNÉE DES 11 ANS DE L'ENFANT

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonie de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, grâce à une aide financière allant de 200€ à 350€. Le Pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. Le Pass colo est cumulable avec les autres aides aux vacances.

Nos séjours sont éligibles au Pass Colo et avec votre numéro allocataire, nous sommes en mesure de vérifier votre éligibilité et d'inscrire votre enfant.

AUTRES AIDES POUR LES FAMILLES

MSA

Des aides à demander directement à la MSA par les familles sont disponibles pour financer des séjours (Pass Vacances).

D'autres aides peuvent également être octroyées aux familles via les assistantes sociales, les collectivités locales, chèques vacances...

CONDITIONS GÉNÉRALE D'INSCRIPTION

RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME DES CERISIERS

MODALITES D'INSCRIPTION - L'inscription à un séjour est effective, sous réserve de places disponibles, à réception du dossier d'inscription dûment complété et du règlement de l'adhésion à l'association.

En cas d'absence de la fiche sanitaire de liaison le jour du départ, l'association se réserve le droit de refuser la participation de l'enfant à un séjour.

TARIF DES SEJOURS - L'association applique une politique tarifaire en fonction des quotients familiaux. Les tarifs sont révisés chaque année.

Le prix d'un séjour comprend les frais de dossier, l'hébergement, la restauration, le matériel pédagogique, les activités et animations proposées, l'encadrement et le transport si nécessaire.

MODALITES DE PAIEMENT - L'association accepte le paiement des séjours par les moyens suivants : chèque, espèce, virement bancaire, chèque-vacances et prise en charge par un organisme tiers (sous réserve de la fourniture d'une attestation de paiement).

Le paiement sera dû post séjour, à réception de la facture.

Sur simple demande de votre part, une facture acquittée vous sera envoyée au terme du séjour pour vous permettre de bénéficier de certains dispositifs d'aide au financement.

ANNULATION DU FAIT DE L'ASSOCIATION - L'association peut être contrainte d'annuler un séjour, dans les cas où :

- Le nombre minimum de participants au séjour n'est pas atteint, auquel cas l'association avertit la ou le responsable légal de l'enfant au plus tard 7 jours avant la date du séjour.
- Les conditions de sécurité, la situation sanitaire ou un événement imprévisible l'exigent.

Dans ces cas, l'intégralité des sommes versées sera restituée.

ANNULATION DU FAIT DE LA ou DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT - Toute annulation doit être notifiée par écrit (à inscriptions@artscenesetcie.fr ou au 18 place de l'église - 46400 Saint-Céré).

Pour raisons médicales avec fourniture d'un justificatif, la somme engagée pour le séjour vous sera restituée. Dans le cas contraire, les sommes suivantes seront exigées :

- Entre 15 jours et 7 jours avant le début du séjour : les 30% d'acompte sont conservés
- Moins de 7 jours avant le début du séjour : le paiement de la totalité du séjour est dû

Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté, quelle qu'en soit la raison. Les frais d'adhésion sont conservés quelle que soit la date de l'annulation.

ASSURANCE - Les familles s'engagent à nous fournir une attestation extra-scolaire ou responsabilité civile.

L'inscription ou l'adhésion vous assure le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'association pour les dommages causés à autrui à l'occasion des séjours et dont le participant pourrait être déclaré responsable. Les garanties au titre des Accidents Corporels sont également incluses dans les tarifs des séjours.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles ou objets de valeurs de l'enfant.

RECLAMATION - La ou le responsable légal de l'enfant dispose d'un délai de 15 jours à compter de la fin du séjour pour faire parvenir une réclamation à l'association par courrier ou e-mail. L'association dispose d'un délai de 15 jours après réception pour apporter une réponse.

INFORMATIQUE & RGPD - Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Arts Scène et Cie pour la gestion des inscriptions aux séjours enfance jeunesse. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : eur(rice) de l'association, directeur(rice) et animateurs(rices) du séjour ainsi que les chargé(e)s de gestion administrative. Les données sont conservées pendant l'année civile en cours. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : inscriptions@artscenesetcie.fr.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

PRESENTATION - La Ferme des cerisiers est un lieu d'accueil agréé pour l'Accueil Collectif de Mineurs et ouvert plus globalement à tout public lors d'événements culturels. Ce lieu est loué par l'association Arts Scènes et Compagnie qui en dispose le long de l'année et l'ouvre au public du printemps à l'automne. L'association propose des activités d'animation, ateliers artistiques, spectacles, repas, hébergements et est un terrain d'expérimentation pour les actions qui s'inscrivent dans le projet associatif d'Arts Scènes & Cie.

PERIODE D'OUVREURE ET HORAIRES - Chaque séjour s'organisant de manière différente. L'équipe d'animation définit l'heure d'accueil et de départ. Ces informations sont communiquées aux familles dans la lettre d'information envoyée 15 jours avant le début du séjour.

LIEUX D'ACCUEIL - Le lieux d'accueil sera communiqué aux familles dans la lettre d'information envoyée 15 jours avant le début du séjour. Accès : Ont accès au site les familles inscrites, les animateurs, les salariés de l'association, les intervenants et les bénévoles. Toute autre personne se présentant à la Ferme devra donner des renseignements (nom, téléphone, mail, lieu d'habitation) pour y accéder avec l'accord d'un responsable du site.

CONDITIONS D'ADMISSIONS ET CAPACITE D'ACCUEIL - Les séjours sont ouverts à tous les enfants de 6 à 17 ans. Les enfants doivent avoir leurs vaccinations obligatoires à jour. Ils ne pourront être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Capacité d'accueil : Le site peut accueillir, nourrir et loger 48 jeunes de différentes tranches d'âge et 15 adultes.

SECURITE ET SANTE - En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le séjour, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

- En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Chaque soin est mentionné dans le registre infirmerie. Les parents sont informés à la fin du séjour.
- En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.

Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire. Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourront être pris en charge durant le séjour.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap : Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant. Cela permettra à l'équipe d'animation de mettre en place (selon les cas), un accueil individualisé adapté. Les enfants porteurs d'un handicap ponctuel (béquilles, membres plâtrés...) seront accueillis lorsque le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou l'activité proposée.

Aucun adulte ou enfant atteint d'une affection contagieuse ne pourra être accepté dans la structure.

RESTAURATION - Certains repas peuvent être cuisinés par les mineurs dans le cadre d'une animation ou dans le cadre du projet pédagogique définissant le séjour. Les autres repas sont préparés sur place par un cuisinier.

Les allergies ou régimes alimentaires sont à signaler au moment de l'inscription administrative. Les mineurs ont le droit d'amener de la nourriture du moment que l'équipe d'animation est au courant. Une concertation peut se faire pour définir un moment propice à la consommation de cette nourriture.

PROJET ET ACTIVITES - Les projets éducatifs, pédagogiques et d'animation sont consultables par les familles auprès de la(e) directrice(eur) et sur notre site internet. Les projets d'activités sont élaborés par l'équipe d'animation en fonction du projet éducatif et pédagogique. Ils sont envoyés aux familles 15 jours avant l'accueil. En fonction des conditions météorologiques des activités peuvent être annulées et/ou remplacées.

RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME DES CERISIERS

DROIT A L'IMAGE - Dans le cadre de ses activités, l'association est amenée à prendre des photos ou des films des enfants. Les familles qui n'y sont pas favorables doivent en avvertir impérativement le.a directeur.rice et le signaler sur le dossier d'inscription de l'enfant (page 2).

LA VIE EN COLLECTIVITE - Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du séjour, la famille pourra être informée, voire conviée à une rencontre au sein de la structure d'accueil. La conséquence, dans certaines situations, peut aller jusqu'à une exclusion définitive du site.

EQUIPEMENT DE L'ENFANT - Un trousseau listant les affaires adaptées au séjour, sera communiqué aux familles 15 jours avant le début du séjour. Pour toutes autres affaires personnelles, merci de prévenir l'équipe encadrante même si les instruments de musique, de cirque et autres outils créatifs sont les bienvenus.

En revanche, l'association ne garantit pas la sécurité des téléphones portables.

TELEPHONE - Interdit pour les moins de 12 ans. Cependant, nous laissons aux enfants la possibilité d'appeler les familles s'ils en ressentent le besoin. Il est également possible pour les familles de joindre le.a directeur.rice du séjour si ils souhaitent communiquer avec leur.s enfant.s.

L'utilisation du téléphone est interdite pendant les activités et régulée pendant des créneaux horaires définis à l'avance.

Pour les séjours itinérants, le téléphone est fortement déconseillé car l'association ne pourra pas subvenir aux besoins électriques liés à la charge.

LES INTERDITS FONDAMENTAUX - a) Alcool / drogues : la détention, la consommation ainsi que la distribution d'alcool (sous toutes ses formes), de même que de produits stupéfiants (ou pharmaceutiques) sont strictement interdites.

b) Tabac : dans le respect de la loi Evin réglementant la consommation de tabac (entre autres), il est interdit de fumer sur les lieux d'usage collectif. Aucun emplacement ne peut être aménagé dans ces établissements, y compris pour les personnels adultes. La « zone fumeur » doit donc se situer en dehors de la structure d'accueil.

c) Armes : l'introduction, la possession ou la fabrication de tout objet dangereux pour la sécurité de chacun (arme à feu, couteau, cutter ou autres) sont exclues. Si toutefois des objets dangereux sont amenés à être utilisés pour des activités (cuisine, bricolage p.e), leur utilisation sera nécessairement sous contrôle d'adultes responsables.

RÈGLEMENT INTERIEUR - Le présent règlement est consultable sur notre site Internet <https://artscenesetcie.fr>. L'inscription d'un enfant à un séjour implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille ou le représentant légal de l'enfant. Chaque famille s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription de l'enfant. Le présent règlement intérieur sera affiché à la porte de l'établissement.

Ces Conditions générales d'Inscription et le Règlement Intérieur sont également disponibles sur notre site internet artscenesetcie.fr

En tant que responsable légal, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscriptions et du règlement intérieur du séjour et les approuve sans réserve (en page 6). A retrouver également sur notre site internet <https://artscenesetcie.fr>.

date et signature